



**CÉLINE BERVILLE**

Architecte du patrimoine

50 avenue Jacques Chastellain – 76100 Rouen

02 32 08 68 11

[architecture@celineberville.fr](mailto:architecture@celineberville.fr)

**Église Notre Dame  
PREY (27220)**

**PC 39-10 : Notice accessibilité**

Février 2026



*Élévation Sud de l'église, avant la première guerre mondiale (absence de monument aux mort)*

<https://pop.culture.gouv.fr>

## Table des matières

|       |                                                               |   |
|-------|---------------------------------------------------------------|---|
| I.    | Locaux ne pouvant être rendus accessibles.....                | 3 |
| II.   | Les cheminements extérieurs.....                              | 3 |
| III.  | Stationnement.....                                            | 4 |
| IV.   | Accès au bâtiment.....                                        | 4 |
| V.    | Circulations intérieures horizontales.....                    | 4 |
| VI.   | Circulations verticales : escaliers.....                      | 4 |
| VII.  | Revêtements de sols, murs et plafonds.....                    | 4 |
| VIII. | Portes et sas.....                                            | 5 |
| IX.   | Équipements, mobiliers et dispositifs de commande.....        | 5 |
| X.    | Locaux ouverts au public et sanitaires.....                   | 5 |
| XI.   | Sorties.....                                                  | 5 |
| XII.  | Éclairage.....                                                | 5 |
| XIII. | Établissements et installations recevant du public assis..... | 5 |

Ce projet s'inscrit sur la parcelle 000 AC 9 et concerne l'église Notre-Dame de Prey (27220). L'édifice dont la construction remonte au XVe et XVIe siècle, est inscrit au titre des MH par arrêté du 22 décembre 1954.

Le projet consiste en la création d'une place de stationnement pour les PMR, reliée au parvis existant de l'entrée principale de l'église grâce à un nouvel accès extérieur piéton également adapté aux PMR.

Le présent permis de construire prend donc en compte l'accessibilité des personnes handicapées en se référant à l'article de loi Art.R. 111-19-19 CCH.

Il respectera les caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements et des dispositifs de commande utilisables par le public.

## **I. Locaux ne pouvant être rendus accessibles**

La zone accessible au public restera celle observée en l'état actuel : dans la nef et les deux chapelles latérales nord/sud. Cette zone sera accessible aux personnes à mobilité réduite grâce au sol plat (absence de seuil). Cependant, le maître-autel situé dans le chœur et le retable situés au fond du sanctuaire sont surélevés par des emmarchements et par conséquent ne seront pas accessibles aux PMR.

## **II. Les cheminements extérieurs**

Le présent projet de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite concerne principalement les cheminements extérieurs. L'accès unique de l'église se situe au niveau de la façade occidentale. Cette dernière est en limite de domaine public, et d'une route départementale. L'église est surélevée d'environ 30cm par rapport au niveau de sol extérieur, et la transition s'effectue par un petit parvis en pierre pourvue de 2 marches.

L'installation d'un dispositif de rampes est difficile donc depuis l'ouest et la route départementale. Il s'agit donc de profiter au sud du jardin du Monument aux Morts, et de l'espace libre sur l'espace public pour prévoir un stationnement PMR et un nouveau cheminement extérieur. La hauteur à gravir depuis le Sud est de 82 cm.

En premier lieu, Il s'agira donc de démolir une partie du muret de soutènement et des emmarchements pour élargir l'accès au jardin et créer le palier de départ de la nouvelle rampe d'une dimension de 2,00mx2,44m.

La nouvelle rampe longera le mur de soutènement jusqu'au contrefort intermédiaire entre la façade occidentale et le mur gouttereaux sud sur une longueur d'environ 20m, puis contournera ce contrefort pour se greffer au parvis actuel de l'église. La longueur cumulée des rampes mesurera 28,90m et sera interrompue par plusieurs paliers de repos de 120cmx1,40cm. La largeur générale sera de 120cm et La pente sera de 4% en moyenne.

Le revêtement de sol de la rampe et de ses paliers sera en béton balayé. Une bordure et un garde-corps en acier seront installés pour la protection des usagers. La rampe sera éclairée sur tout son cheminement au sol.

### **III. Stationnement**

Une place de stationnement PMR prendra place en limite sud de la parcelle, sur le domaine public. Elle sera délimitée et fera 3,30m de large pour 5m de long.

### **IV. Accès au bâtiment**

L'accès au bâtiment sera commune pour tous. La nouvelle rampe extérieure viendra se greffer au petit parvis de l'église en pierre. Les différents seuils entre l'extérieur et l'intérieur seront modifiés pour être sous les 2cm réglementaire de hauteur. Il s'agira dans un premier temps de démolir le seuil de 10cm entre le parvis et l'entrée de l'église, puis d'installer une rampe en bois pour descendre de 10cm au niveau définitif intérieur de l'église.

### **V. Circulations intérieures horizontales**

L'intérieur de l'église est assez vaste pour la circulation libre des personnes en fauteuil roulant. En effet, la nef fait environ 7m de large pour une longueur de 14m. Les chapelles ont comme dimensions 5,75m de large par 11,25m de long, les piles porteuses des voûtes d'arêtes marquent 3 travées chacune de 2,72m. L'ensemble de l'église est donc praticable par les PMR.

Actuellement des bancs et chaises mobiles meublent l'intérieur de l'église pour l'accueil du public. La position du mobilier pourra être revue et adaptée aux PMR.

### **VI. Circulations verticales : escaliers**

Aucun escalier n'est accessible au public.

### **VII. Revêtements de sols, murs et plafonds**

Les nouveaux revêtements sont choisis de façon à ne pas occasionner de gêne sonore ou visuelle, et à respecter les exigences acoustiques. Les revêtements anciens notamment à l'intérieur de l'église seront préservés, et adaptés au cas par cas.

L'ensemble des revêtements de sol sera sûr et permettra une circulation aisée des personnes handicapées (sols lisses ou avec peu de relief) : les rampes extérieures seront en béton balayé avec une adhérence adaptée. A l'intérieur de l'église, le sol est en dalles de pierre lisse en bon état dans la nef, et en carreaux de terre cuite lisses dans les chapelles. Aucun ressaut n'est observé entre ces différents sols. Le revêtement des murs intérieur reste le même, en plâtre clair. Les vitraux en clair de vitrage viennent éclairer en douceur l'espace.

Dans la nef et le chœur, le plafond est paré d'une voûte en berceau brisé en lambris bois lasuré (merrains). Les entrails et poinçons des charpentes sont apparents et peints de décors. Dans les chapelles, les plafonds sont des voûtes d'ogives en pierre et moellons, recouverts d'un enduit plâtre blanc.

## **VIII. Portes et sas**

L'église est actuellement desservie par une grande porte cintrée en bois à 2 vantaux de 2,50m de large et de 3,00m de hauteur. La poignée de tirage est en fer forgé. Cette porte présente un ressaut supérieur à 2cm. Le parti pris a été de la remplacer pour éviter les ressauts, repositionner les poignées pour qu'elles soient préhensibles par tous. Chaque largeur de passage sera marquée par la largeur du ventail et sera supérieure à 93cm.

## **IX. Équipements, mobiliers et dispositifs de commande**

L'église étant accessible à tout moment, aucun dispositif de commande est prévu.

## **X. Locaux ouverts au public et sanitaires**

Aucun sanitaire n'est disponible pour le public.

## **XI. Sorties**

Toutes les sorties seront repérables en tout point du bâtiment où le public sera admis et sans confusion possible. La sortie principale se fera par la porte d'entrée donnant sur le parvis d'entrée de l'église d'un passage libre de 93cm minimum.

## **XII. Éclairage**

L'éclairage naturel des circulations est privilégié dans l'église par des vitraux en façades nord et sud dans la nef et les chapelles. Un éclairage artificiel est toutefois installé en complément pour répondre aux valeurs d'éclairement demandées. Il est de 100lux en tout point de cheminement intérieur grâce à l'ensemble des éclairages prévus.

## **XIII. Établissements et installations recevant du public assis**

L'église propose environ 139 places assises. Le mobilier utilisé dans l'église sont des bancs et des chaises classiques non fixes ce qui permet de recevoir des personnes handicapées dans les mêmes conditions d'accès et d'utilisation que celles offertes aux personnes valides, en déplaçant tous simplement le mobilier à tout moment, ce qui permet une souplesse d'utilisation.